

**Communiqué de presse
*Déménagement du tribunal de commerce de TOURS***

Pour répondre aux inquiétudes du président du tribunal de commerce de TOURS sur les conditions du déménagement prochain de sa juridiction, les chefs de cour d'appel d'Orléans ont souhaité une réunion en visioconférence.

Elle s'est tenue ce 27 janvier sous la présidence de la secrétaire générale du ministère de la Justice, en présence de son service immobilier, de la direction des services judiciaires, des chefs de cour, de l'avocat général délégué à l'équipement pour la cour d'appel, des chefs de juridiction et du directeur de greffe du tribunal judiciaire de Tours et du président et des greffiers associés du tribunal de commerce.

Elle a permis d'arrêter un calendrier précis des opérations de déménagement.

Les locaux de la rue Edouard VAILLANT, seront libérés par l'ex tribunal d'instance, dont les personnels vont rejoindre le palais de justice historique fin mai 2021, des audiences perdureront néanmoins jusqu'au 2 juillet 2021.

Aussi, les bureaux et la salle d'audience seront à la disposition du tribunal de commerce dès le 5 juillet 2021, après les travaux d'aménagement demandés, effectués par les services du ministère de la justice.

Le tribunal de commerce disposera de trois mois pour effectuer son déménagement et l'installation dans les locaux. Son activité juridictionnelle devra y être effective au plus tard le 5 octobre 2021.

La nature des travaux, le transfert des archives du tribunal de commerce et la conservation du mobilier ont fait l'objet d'échanges constructifs et concluants.